

CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION EN FISCALITÉ - CQFF INC.

Société privée de formation en fiscalité

VOTRE BOÎTE AUX LETTRES – 2 juillet 2008

VOS TABLES D'IMPÔT 2008 POUR LES PARTICULIERS ET POUR LES SOCIÉTÉS

En attendant la présentation du cours Mise à jour en fiscalité-2008 qui commence à compter du 4 novembre prochain à travers le Québec, nous avons crû bon de vous faire parvenir immédiatement des tableaux qui sauront vous être fort utiles d'ici la tenue de votre cours, à savoir :

- i) la table d'impôt 2008 des particuliers pour les résidents du Québec (tableau # 100);
- ii) la table d'impôt 2008 des sociétés faisant affaires au Québec (tableau # 500);
- iii) les taux d'imposition des dividendes "ordinaires" et des dividendes "déterminés" pour toutes les tranches de revenu imposable en 2008 (tableau #107).

Bonne lecture (...!) et au plaisir de se revoir à compter de l'automne,

L'équipe du CQFF

NOTE IMPORTANTE – INSCRIPTIONS 2008-2009

Les inscriptions pour les cours prévus à l'automne 2008 et au printemps 2009 vont déjà tellement à bon rythme que nous prévoyons de la congestion majeure. Déjà plusieurs groupes (au moins 13 pour être précis) affichent "COMPLET" et ce n'est qu'une question de temps pour plusieurs autres... Comme vous ne serez pas facturés plus rapidement en vous inscrivant immédiatement, vous ne devriez pas hésiter à le faire car nous prévoyons déjà que plusieurs seront déçus. Vous trouverez (en cliquant sur le lien ci-dessous) le formulaire d'inscription nécessaire si vous n'êtes pas déjà inscrit. Vous pouvez toujours vérifier si vous êtes déjà inscrit en consultant "Mon dossier au CQFF" sur la page d'accueil de notre site Web.

http://www.cqff.com/accueil_inscriptions.htm

TABLEAU # 100

TABLE D'IMPÔT DES PARTICULIERS

C Q F F

Table d'impôt PARTICULIERS (Résidents du Québec) – 2008

Revenu imposable	Impôt fédéral	Taux marginal	Impôt du Québec	Taux marginal	Impôt combiné	Taux marginal combiné	Travailleur autonome Cotisations au RRQ (Voir note 1)
10 000	50	12,5%	--	16,0%	50	28,5%	643,50 \$
13 000	426	12,5%	37	16,0%	463	28,5%	940,50 \$
15 000	676	12,5%	357	16,0%	1 033	28,5%	1 138,50 \$
20 000	1 303	12,5%	1 157	16,0%	2 460	28,5%	1 633,50 \$
25 000	1 929	12,5%	1 957	16,0%	3 886	28,5%	2 128,50 \$
30 000	2 555	12,5%	2 757	16,0%	5 312	28,5%	2 623,50 \$
35 000	3 181	12,5%	3 557	16,0%	6 738	28,5%	3 118,50 \$
37 500	3 494	12,5%	3 957	20,0%	7 451	32,5%	3 366,00 \$
37 885	3 543	18,4%	4 034	20,0%	7 577	38,4%	3 404,11 \$
40 000	3 931	18,4%	4 457	20,0%	8 388	38,4%	3 613,50 \$
50 000	5 768	18,4%	6 457	20,0%	12 225	38,4%	4 098,60 \$
60 000	7 605	18,4%	8 457	20,0%	16 062	38,4%	4 098,60 \$
70 000	9 442	18,4%	10 457	20,0%	19 899	38,4%	4 098,60 \$
75 000	10 361	18,4%	11 457	24,0%	21 818	42,4%	4 098,60 \$
75 769	10 502	21,7%	11 642	24,0%	22 144	45,7%	4 098,60 \$
80 000	11 421	21,7%	12 657	24,0%	24 078	45,7%	4 098,60 \$
100 000	15 763	21,7%	17 457	24,0%	33 220	45,7%	4 098,60 \$
123 184	20 796	24,2%	23 021	24,0%	43 817	48,2%	4 098,60 \$
150 000	27 289	24,2%	29 457	24,0%	56 746	48,2%	4 098,60 \$
200 000	39 397	24,2%	41 457	24,0%	80 854	48,2%	4 098,60 \$
500 000	112 042	24,2%	113 457	24,0%	225 499	48,2%	4 098,60 \$
1 000 000	233 117	24,2%	233 457	24,0%	466 574	48,2%	4 098,60 \$

N.B. : L'impôt est calculé pour une personne célibataire n'ayant aucune personne à charge. Cette table ne tient compte que du crédit personnel de base. À l'égard des taux marginaux, il faut être prudent car plusieurs crédits d'impôt et versements sociaux diminuent lorsque le revenu augmente et l'effet net est d'accroître les taux marginaux à un niveau encore plus élevé que ceux indiqués dans cette table. **Cette table ne doit pas être utilisée lorsque le contribuable a généré des revenus de dividendes de source canadienne. Pour les taux marginaux des dividendes, veuillez consulter le tableau #107.** Les lignes encadrées indiquent un changement dans le taux marginal d'impôt sur le revenu imposable qui excède ce seuil. Le taux marginal maximum est atteint lorsque le revenu imposable excède 123 184 \$.

Note 1 sur les cotisations au RRQ d'un travailleur autonome :

Le montant indiqué à l'égard des cotisations au RRQ suppose que le revenu imposable et le revenu net d'entreprise du travailleur autonome sont identiques, ce qui peut ne pas être le cas. Nous avons inclus cette donnée sur ce tableau compte tenu de l'importance des montants s'y rapportant. N'oubliez cependant pas que la moitié de la cotisation du travailleur autonome au RRQ est une dépense déductible dans le calcul de son revenu tandis que l'autre moitié donne droit à un crédit d'impôt au fédéral (mais pas au Québec). Ainsi, vous devez tenir compte du fait que les cotisations au RRQ du travailleur autonome réduiront en partie les montants de l'impôt fédéral et provincial à payer (sauf pour la moitié de la cotisation aux fins de l'impôt du Québec) compte tenu que seul le crédit personnel de base pour un célibataire a été inclus dans le calcul de l'impôt à payer. La cotisation maximale de 4 098,60 \$ au RRQ est atteinte à un revenu net d'entreprise de 44 900 \$ en 2008. N'oubliez pas que le travailleur autonome est aussi assujéti à une cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) d'un maximum de 1 000 \$ ainsi qu'à une cotisation au RQAP (le régime québécois d'assurance parentale) d'un maximum de 484 \$. Il peut aussi être assujéti, dans certains cas, à une prime au régime d'assurance-médicaments d'un maximum de 563,50 \$ pour l'année civile 2008.

TABLEAU # 500

Taux d'impôt CORPORATIFS – 2008

C Q F F

Taux d'impôt CORPORATIFS – 2008

	Fédéral	Québec	Total
PME sur les premiers 400 000 \$ annuels de revenus "actifs"	11,0%	8,0%	19,0%
PME sur l'excédent de 400 000 \$ de revenus "actifs"	19,5%	11,4%	30,9%
Entreprises de fabrication et de transformation	19,5%	11,4%	30,9%
Grandes entreprises sur les revenus "actifs"	19,5%	11,4%	30,9%
Entreprises de prestations de services personnels ("employé incorporé")	19,5%	11,4%	30,9%
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien	34,67%	11,4%	46,07%
Impôt de la Partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis	33⅓%	N/A	33⅓%
Taxe sur le capital:	0,36 % du "capital versé" avec une exemption conditionnelle sur le premier 1 000 000 \$ de capital versé en 2008. Le taux de la taxe est censé diminuer progressivement au fil des prochaines années et la taxe est censée être abolie en 2011. Les sociétés manufacturières ne sont généralement plus assujetties à la taxe sur le capital suite au budget du 13 mars 2008, sous réserve de règles particulières.		
Fonds des services de santé:	2,70 % de la masse salariale (si elle est de 1 000 000 \$ et moins)		
N.B. : Ces taux s'appliquent à une année d'imposition de 12 mois se terminant le 31 décembre 2008. D'autres modifications aux taux d'imposition s'appliqueront dans les prochaines années.			

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- 1) Les revenus de placements et les gains en capital imposables des sociétés privées sous contrôle canadien créent en pratique un compte d'impôt en main remboursable égal à 26 2/3 % des revenus de placements et des gains en capital imposables. Ce compte est remboursable à la société à raison de 1 \$ de remboursement pour chaque 3 \$ de dividendes imposables versés.

- 2) Le taux de 2,70 % pour le Fonds des services de santé s'applique aux employeurs dont la "masse salariale totale est de 1 million de dollars" ou moins. Il grimpe progressivement par la suite pour atteindre 4,26 % lorsque la masse salariale totale atteint 5 millions. À cette fin, la masse salariale totale comprend aussi celle des sociétés "associées" et ce, sur une base mondiale.

TABLEAU # 107**DIVIDENDES ORDINAIRES ET DIVIDENDES DETERMINÉS****A - DIVIDENDES "ORDINAIRES"****TAUX MARGINAUX "DÉCOMPOSÉS" (FÉDÉRAL ET QUÉBEC) SUR UN DIVIDENDE ORDINAIRE REÇU PAR UN PARTICULIER - 2008**

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
0 à 37 500 \$	1,74 %	10,00 %	11,74 %
37 501 \$ à 37 885 \$	1,74 %	15,00 %	16,74 %
37 886 \$ à 75 000 \$	9,05 %	15,00 %	24,05 %
75 001 \$ à 75 769 \$	9,05 %	20,00 %	29,05 %
75 770 \$ à 123 184 \$	13,22 %	20,00 %	33,22 %
123 185 \$ et plus	16,35 %	20,00 %	36,35 %

- N.B.** 1) Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (en autant que le particulier soit en situation d'impôts payables) sur un dividende reçu de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 25 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.
- 2) Ce tableau a été conçu entre autres pour vous aider à ajuster (si nécessaire) les acomptes provisionnels d'un particulier à chaque gouvernement lorsqu'un dividende lui a été versé (à titre d'exemple, par sa société privée).

B - DIVIDENDES "DÉTERMINÉS"**TAUX MARGINAUX "DÉCOMPOSÉS" (FÉDÉRAL ET QUÉBEC) SUR UN DIVIDENDE "DÉTERMINÉ" REÇU PAR UN PARTICULIER - 2008**

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
0 à 37 500 \$	--- (voir N.B. 1)	5,95 %	5,95 % (voir N.B. 1)
37 501 \$ à 37 885 \$	--- (voir N.B. 1)	11,75 %	11,75 % (voir N.B. 1)
37 886 \$ à 75 000 \$	3,67 %	11,75 %	15,42 %
75 001 \$ à 75 769 \$	3,67 %	17,55 %	21,22 %
75 770 \$ à 123 184 \$	8,52 %	17,55 %	26,07 %
123 185 \$ et plus	12,15 %	17,55 %	29,70 %

- N.B.** 1) Au fédéral, le crédit pour dividendes est plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un dividende "déterminé" lorsque le revenu imposable fédéral est de 37 885 \$ ou moins. L'excédent du crédit peut même réduire l'impôt fédéral à payer sur les autres revenus.
- 2) Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (en autant que le particulier soit en situation d'impôts payables) sur un dividende reçu de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 45 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.
- 3) Ce tableau a été conçu entre autres pour vous aider à ajuster (si nécessaire) les acomptes provisionnels d'un particulier à chaque gouvernement lorsqu'un dividende lui a été versé (à titre d'exemple, par sa société privée ou par des sociétés cotées en bourse).